



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 04/04/17

Reçu en Préfecture le : 12/04/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 3 avril 2017**  
**D - 2017/141**

***Aujourd'hui 3 avril 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,  
*Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 16h10*

**Excusés :**

Madame Magali FRONZES, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Création des groupes scolaires Alfred Daney, Abadie  
et de l'école élémentaire Barbey. Fusion de l'école  
maternelle et élémentaire Flornoy en un groupe scolaire.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour accueillir les enfants en âge scolaire, la Ville doit prendre en considération le développement et la restructuration en cours de plusieurs quartiers de Bordeaux, et doit procéder à :

- la création d'une école primaire Alfred Daney, située rue Jean Hameau, 33300 Bordeaux, sur l'emprise des installations sportives Alfred Daney. Cette école peut accueillir jusqu'à dix classes maternelles et élémentaires au total.  
Son secteur de recrutement est le même que celui des écoles Sousa Mendès, Achard, Jean-Jacques Sempé, Dupaty et Joséphine.  
A la rentrée de septembre 2017, les enfants actuellement scolarisés à LAC 4 seront transférés à l'école Alfred Daney. Les locaux scolaires actuellement utilisés par l'école LAC4 seront rattachés à l'école LAC2.
- la création d'une école primaire Abadie situé 11 avenue Abadie, 33100 Bordeaux. Cette école primaire peut accueillir jusqu'à six classes maternelles et élémentaires au total.  
Son secteur de recrutement est le même que celui des écoles Nuyens, Montaud, Nuits.
- la création d'une école élémentaire Barbey, située 5-7 cours Barbey, 33800 Bordeaux. Cette école primaire peut accueillir jusqu'à neuf classes.  
Son secteur de recrutement est le même que celui des écoles Francin, maternelle Barbey et André Meunier.

Par ailleurs, il est proposé à la demande de l'Education Nationale de fusionner l'école maternelle Flornoy et l'élémentaire Flornoy, permettant ainsi la création de l'école primaire Flornoy. La domiciliation de l'école, le nombre de classe et l'aire de sectorisation restent inchangés.

Conformément au cadre de répartition des compétences entre l'Etat et les communes, en vertu de l'article 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L212-1 du code de l'Education, il appartient au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, sur proposition du Maire et après avis favorable de Monsieur le directeur des services départementaux de l'Education nationale Gironde, décider de:

- prononcer la création et l'implantation des écoles primaire Alfred Daney, Abadie, et de l'école élémentaire Barbey ;
- prononcer la fusion de la maternelle et de l'élémentaire Flornoy pour créer l'école primaire Flornoy ;
- Autoriser M.le Maire à signer tout acte administratif nécessaire à ces opérations.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 3 avril 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**